



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 08 Juin 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/06/150

Date Convocation 29/05/2026	Le 8 Juin Deux Mille Vingt Six à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.
Date Affichage 29/05/2026	<u>PRÉSENTS 24</u> : Patrice BERNARD ; Vincent ROIRAND ; Corinne ROUET ; Bernard NOURY ; Jacqueline TURBE ; Mathieu RIOU ; Virginie GIRARD ; Yannick RIVALIN ; Camille DECONINCK ; Fabien DULON ; Nathalie BARBOTIN ; Marika ANDRÉ ; Louis DUPONT ; Joanna BURGAUD ; Sébastien GAUTIER ; Eddy LAURENT ; Christophe DUPONT ; Leslie DOUX ; Benjamin RATOUIT ; Manon PLESSIS ; Alain MOUSNIER ; Cyril TARAUD ; Laure BARAULT ; Valérie VOISIN
Nombre de Conseillers :	<u>PROCURATIONS 3</u> : Christine LE BRIS donne procuration à Vincent ROIRAND ; Maryline SAUVADET donne procuration à Nathalie BARBOTIN ; Gaëlle CHAPUT donne procuration à Alain MOUSNIER
- en exercice	27
- présents	24
- procuration	03
- absents	00
	<u>ABSENTS 0</u>
	<u>SECRETAIRE</u> : Manon PLESSIS

CONVENTION CCI – GARDIENNAGE ESTIVAL SUR PORT-JOINVILLE

Rapporteur : Mme Jacqueline TURBE

Face aux incivilités ayant eu cours les étés sur le port, les membres du Conseil Portuaire ont acté que le gardiennage soit renouvelé pour l'été 2026.

Cette initiative a pour finalité de prévenir les actes de malveillance et ainsi de sécuriser le matériel tant municipal que portuaire.

Après consultation effectuée par la Chambre de Commerce et d'Industrie, la société COPRESI (70 rue du 18 Juin - 17138 PUILBOREAU) a été retenue pour assurer cette prestation aux conditions ci-dessous :

- Période : du 04 juillet 2026 à 21h00 au 31 aout 2026 à 6h00, tous les jours de 21h00 à 6h00 du matin
- Périmètre concerné : zone portuaire de Port Joinville (quai Canada à la gare maritime avec extension sur le port de plaisance)
- Présence simultanée de deux agents de prévention et de sécurité

Le coût total de cette prestation s'élève à 34 727.40€ TTC réparti entre 5 opérateurs (Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée, Compagnie Vendéenne, Compagnie Yeu Continent, Pajarola et la Mairie de l'Ile d'Yeu) comme suit :

Opérateurs	HT	TTC
Pajarola	2 728.99	3 274.79
Compagnie Yeu Continent	3 426.44	4 111.72
Compagnie Vendéenne	3 426.44	4 111.72
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée	9 678.82	11 614.58
Mairie de l'Ile d'Yeu	9 678.82	11 614.58
Total	28 939.50	34 727.40

Cette somme sera perçue par la Chambre de Commerce et d'Industrie, dans les 30 jours suivant l'émission de la facture auprès de la Commune.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité/majorité (27 POUR) :

- ♦ **APPROUVE** le renouvellement de cette opération avec la répartition financière proposée
- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à venir et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération
- ♦ **PRECISE** que cette dépense sera imputée sur le budget principal de la commune au compte 6558-020-02001

L'Ile d'Yeu, le 12 Juin 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le maire,

M. Patrice BERNARD



Patrice BERNARD
Maire de l'Ile d'Yeu
13 juin 2026